

**2024 DSOL 88 : DDCT/DFPE/DAE/DEVE/DASCO/DSP** : Subventions (6 798 318 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires de 31 centres sociaux et socioculturels de Paris et à la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de Paris pour leur fonctionnement global au titre de l'année 2024.

## PROJET DE DÉLIBÉRATION

### EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le présent projet de délibération a pour objet, d'une part, le financement de l'action globale des centres sociaux et socioculturels associatifs parisiens, et d'autre part, celui de la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de Paris (FCS), dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs conclues pour la période 2021-2023 prorogée d'un an par avenant pour l'année 2024.

Les centres sociaux sont des équipements de proximité, des foyers d'initiatives portés par des habitant·e·s, appuyés par des professionnel·e·s, capables de définir et mettre en œuvre un projet de développement social pour la population d'un territoire. Ouverts à l'ensemble du public, ils soutiennent le lien social et l'animation des quartiers. Espaces de promotion sociale, d'échanges et de rencontres entre générations, ils s'imposent comme des lieux privilégiés pour agir en direction des familles et des jeunes notamment.

Dans le cadre de leur projet associatif, ces équipements concourent aux objectifs que poursuit la Ville de Paris en termes de prévention et de réduction des exclusions pour une insertion globale (sociale, culturelle, citoyenne, et professionnelle) dans la ville. Les centres sociaux sont de ce fait des acteurs au cœur de l'action sociale sur leur territoire d'intervention.

Leurs fonctionnements et missions s'inscrivent dans le cadre du volet Animation de la vie sociale de la Convention Globale Territoriale parisienne, signée conjointement par la CAF et la Ville de Paris pour la période 2023-2027.

Depuis 2014, la Ville de Paris a fait le choix de renforcer son soutien aux centres sociaux tout en travaillant à une clarification et à une sécurisation de leurs financements. Ainsi, les centres sociaux et socioculturels parisiens bénéficient de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO), dont le renouvellement est prévu

Chaque centre, dans le cadre de son projet social, doit construire une stratégie sur les **axes prioritaires** suivants :

- **L'enfance et la jeunesse** ; la contribution des centres sociaux à la politique éducative en direction des jeunes et de leurs familles conduit les structures à développer un volet enfance-jeunesse qui s'inscrit dans un partenariat actif avec les acteurs éducatifs locaux, notamment avec la prévention spécialisée. Ce volet vise l'épanouissement, l'autonomisation, l'ouverture citoyenne des enfants et des jeunes, permet de soutenir et accompagner les compétences des familles et de faciliter les relations entre parents et enfants dans une approche globale et familiale.
- **L'accès aux droits** ; l'article 1er de la loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions fixe comme objectif de « [...] garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux dans les domaines de l'emploi, du logement, de la protection de la santé, de la justice, de l'éducation, de la formation et de la culture, de la protection de la famille et de l'enfance. ». Cette définition englobant l'ensemble des dimensions de la vie des personnes fait de l'accès aux droits le pivot d'une vie sociale juste et harmonieuse. L'accès aux droits s'impose donc comme un champ à travailler spécifiquement pour tout centre social. Au regard de l'impact social provoqué par la crise sanitaire, la Ville de Paris attend même un renforcement des actions mises en place dans ce secteur.
- **L'accueil basé sur une écoute attentive** ; l'accueil, assuré par une ou des personnes qualifiées, doit être appréhendé comme un projet porté collectivement par l'ensemble de l'équipe d'animation du centre social. La notion d'accueil dans un centre social s'étend jusqu'au fait de développer une capacité à proposer une offre globale d'information et d'orientation. Les centres sociaux doivent par ailleurs être organisés de manière à recueillir les besoins des habitant·e·s et leurs idées de projets collectifs et individuels.
- **L'inclusion numérique** ; elle est devenue une thématique sociale et politique majeure qui peut être définie comme un processus visant à rendre le numérique accessible à chaque individu, et à lui transmettre les compétences numériques qui seront un levier de son inclusion sociale et économique. Si la dimension relative à la dématérialisation des démarches administratives a bien été intégrée et traitée depuis quelques années, d'autres problématiques sont à approfondir

pour répondre notamment aux inégalités d'accès à l'équipement informatique, à la connexion internet mais aussi à une mauvaise maîtrise des usages et des outils numériques.

- **L'intégration des nouveaux publics** ; la politique de solidarité et d'inclusion menée par la Ville de Paris vise à permettre à toutes et tous d'être des citoyen·ne·s parisien·ne·s, quel que soit leur statut administratif, social, résidentiel, et à garantir l'ouverture des structures de proximité et d'animation de la vie sociale à l'ensemble des publics présents sur le territoire, avec l'acception la plus large possible du terme « habitant·e·s ». Les centres sociaux constituent un levier particulièrement pertinent d'intégration de nouveaux publics du fait de leur ancrage fondé sur un double principe d'accueil inconditionnel et sur la participation des habitant·e·s. La famille, les enfants et les jeunes habitants des quartiers constituent traditionnellement le public des centres sociaux parisiens. Depuis plusieurs années, les associations ont développé des compétences dans l'accompagnement des adolescents, des jeunes adultes mais aussi des seniors et des populations marginalisées en grande exclusion.

D'autres thèmes tels que le développement durable, l'économie sociale et solidaire, le développement d'actions citoyennes favorisant l'engagement, en faveur des migrants ou des jeunes, seront également investis par les centres dans leur projet social.

En termes de suivi des centres, la Direction des Solidarités (DSOL) et la CAF :

- Accompagnent les renouvellements des projets sociaux. En 2023, trois centres sociaux ont vu leur agrément renouvelé par la CAF : CEFIA (17<sup>e</sup>), Pouchet (17<sup>e</sup>) et Accueil gouttes d'or (18<sup>e</sup>) ;
- Mènent des rencontres annuelles prenant la forme de dialogue de gestion dans chaque centre social, afin d'échanger avec les structures sur la mise en œuvre du projet social, sur leur situation financière, leur gouvernance, leurs ressources humaines, et de favoriser un accompagnement des centres quant à leur projet de travaux ou besoins de locaux.

D'après l'observatoire des centres sociaux et des espaces de vie sociale (Organisme SENACS Paris), plus de 90 000 Parisien·ne·s ont participé à la vie des centres sociaux dont 27 000 régulièrement. En moyenne, les centres touchent 13% des habitants de leur territoire d'implantation, ils présentent une amplitude horaire d'ouverture s'élevant en moyenne à 42 heures par semaine. 70 % des bénévoles interviennent régulièrement et les seniors (plus de 60 ans) représentent un peu plus de la moitié des bénévoles réguliers sur les thématiques prioritaires qui sont l'accompagnement scolaire, les ateliers sociolinguistiques et l'accès aux droits. Pour ce qui est du partenariat, les centres sont des acteurs incontournables de l'animation

de la vie sociale, le maillage de ces derniers est dense et riche d'une grande diversité institutionnelle et associative.

La récolte des données issues des dialogues de gestions organisés pour les 31 centres sociaux que la Ville cofinance avec la CAF, permet de mesurer la part prise par les centres sociaux dans l'offre associative déployée sur les territoires parisiens en 2022 :

- 2119 bénévoles
- 43 156 personnes accueillies
- 1 910 enfants accompagnés dans leur scolarité
- 2 840 personnes accompagnées dans leur apprentissage du français
- 8 550 personnes accompagnées dans le cadre de la fracture numérique
- 2 650 jeunes fréquentent les espaces jeunesse des centres
- 21 458 personnes accompagnées pour faire valoir leur droit.

**La Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de Paris (FCS)** anime aux côtés de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Paris et de la collectivité parisienne, l'Observatoire des centres sociaux qui produit chaque année une plaquette de communication spécifique rendant compte de l'activité globale de ces structures, ainsi que de celle des espaces de vie sociale (EVS). Ses statuts soulignent aussi la mission de représentation des centres sociaux auprès des pouvoirs publics, institutions et partenaires.

Les missions principales de la Fédération des centres sociaux définies conjointement par la collectivité et la CAF de Paris dans le cadre de la convention sont les suivantes :

- L'appui et l'accompagnement des centres sociaux,
- L'animation de réseau et la communication,
- L'évaluation et l'observation.

Par ailleurs, la FCS soutient les centres sociaux qui rencontrent des difficultés par un accompagnement spécifique et la mise en place d'outils de veille et d'alerte.

En 2023, la Fédération des centres sociaux a organisé 49 rencontres dans le cadre de l'animation du réseau des centres sociaux parisiens, dont 26 rencontres entre pairs permettant aux professionnels d'échanger sur leurs pratiques et de faire émerger des projets communs. À cela s'ajoute des réunions thématiques avec des groupes de travail ad hoc (ex : l'évaluation de l'utilité sociale, *community organizing*, etc.). Enfin, la Fédération a organisé 16 formations à destination des bénévoles. Au total, il y a eu 234 bénévoles formés sur les thématiques tel que la linguistique, l'accès aux droits, l'accompagnement et le soutien à la jeunesse.

Compte tenu des missions assurées par les 31 centres sociaux et la Fédération des centres sociaux de Paris, traduisant l'importance de leur rôle dans l'animation de la vie sociale de quartiers parisiens, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à soutenir le financement global de la DSOL et des autres directions, en attribuant ces subventions pour un montant total de 6 798 318 euros au titre de l'année 2024.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris